

Membres	23
Présent(s)	16
En audio/visioconférence	1
Représenté(s)	4
Quorum	16

### SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2023

- Présents au siège :** Sous la Présidence de Monsieur Salah KOUSSA, Président du Conseil d'administration, Madame Chahrazad ALLAM, Monsieur Frédéric BERNHARD, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Modeste BONTE, Madame Anne BOUCARD, Monsieur Antoine BREINING, Madame Suzanne BROLLY, Monsieur Gérard CONRAD, Madame Virginie JACOB, Madame Catherine JAEGLE, Monsieur Dominique LEBLANC, Madame Nadia MONKACHI, Monsieur Rémy OSSWALD, Madame Lucette TISSERAND, Madame Emmanuelle VOISIN et Madame Myriam JEMLI (Représentante du personnel)
- Présents en visio :** Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND et Monsieur Sébastien EHRET (Représentant de la société EMHA)
- Assistaient en outre :** Monsieur Julien MATTEI (Directeur général), Monsieur Jean-Baptiste MALINGRE (Secrétaire général), Monsieur Vincent SCHAAF (Directeur du Pôle Patrimoine et Développement), Monsieur Philippe LEGLIZE (Directeur de la Maintenance du Patrimoine), Madame Hélène THOUVIOT (Directrice du Développement et de l'Investissement), Monsieur Pascal CHARPENTIER (Directeur du Pôle Gestion Locative), Madame Betty AUFSATZ (Directrice de la Gestion Locative), Madame Viviane EHRHARDT (Directrice des Finances, de la Comptabilité et du Contrôle de Gestion), Monsieur Marc FRIEDRICH (Directeur des Ressources Humaines), Madame Emmanuelle SERRANO (In Extenso Audit Alsace - Commissaire aux comptes) et Madame Laura SCHELLINGER (Assistante de Direction)
- Absents et excusés :** Monsieur Celeste KREYER, Madame Geneviève MANKA (procuration à Madame Emmanuelle VOISIN), Monsieur Bernard MATTER (procuration à Monsieur Antoine BREINING), Monsieur Alexandre SCHNELL (procuration à Madame Virginie JACOB), Monsieur Patrice SCHOEPFF (procuration à Monsieur Salah KOUSSA), Monsieur Laurent WALTER et Madame Brigitte OFFNER (Commissaire du gouvernement DDT 67)

---

Le Conseil d'administration,  
Vu le rapport du Directeur général,  
Délibère :

CA/2023/028 : **Mise en conformité avec les dispositions de la Loi SAPIN 2**  
**Actualisation du dispositif**

Il est décidé :

1. D'approuver l'actualisation du code de conduite interne et de la procédure de recueil de signalement des alertes éthiques
2. D'autoriser Monsieur le Directeur général à signer tout acte afférent.

Ce point de l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Le Directeur général,  
Julien MATTEI  
Pour extrait conforme